



**MAIRIE DE
SOLEYMIEU**
— Isère

PV DU CONSEIL MUNICIPAL **du 26 janvier 2026**

Le Conseil Municipal de SOLEYMIEU, dûment convoqué le 22/01/2026, s'est rassemblé le 26/01/2026, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 13.

Présents : Laurent BADOL, Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE, Philippe CLAVEL, Corinne DE GRACIA, Delphine GOLAU, Anna PERRIN, Micheline SALAUN, Françoise SOUCHAUD, Daniel VERGER

Absents excusés : Luc FOISSIER

Absents non excusés : Quentin DESCHAMPS, Gérard TERRIER, Antonio FERNANDES,

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire prise au sein du Conseil : Micheline Salaun a été désignée à l'unanimité. Anne Grollier-Baron a été désignée secrétaire suppléante à l'unanimité

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

Début de séance : 19h00 – Fin de séance : 20h20

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2025 : **à l'unanimité**

DÉLIBÉRATION

Délib 2026.01.001 – Règlement forestier

Rapporteur : Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE

Mr le Maire propose de faire adopter un règlement forestier et de nommer un responsable des coupes de bois. Ce n'est pas obligatoire, mais permettra une meilleure gestion.

Pour rappel, les bois de la commune sont classés au PLU ; en cas de coupe de bois prévue, les forestiers doivent déposer une demande de travaux (DP C) en mairie.

Un constat d'huissier de l'état des chemins (à la charge de l'exploitant) sera fait avant et après le chantier ; l'exploitant devra remettre le chemin en état si besoin, et en supportera le coût financier.

On ne peut pas interdire les « coupes blanches », mais elles sont limitées à 2 hectares/an et par propriétaire.

A noter qu'on pourrait faire la démarche de recenser les arbres remarquables et inclure cela dans le PLU pour protéger certaines parcelles des coupes blanches, mais il faut faire très vite car le PLU est en cours de finalisation.

Mr le Maire suggère d'associer les associations comme la marche ou Lo Parvi à cette recherche d'essences remarquables.

Adopté à l'unanimité

Délib 2026.01.002 – Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Micheline SALAÜN

Une quantité de tâches sont en souffrance sur le poste de Christine, que Micheline souhaiterait voir mises à jour d'ici la fin du mandat.

Pour ce faire, une personne venant de Bouvesse sera recrutée à mi-temps, à compter du 27 janvier, et ce pour deux mois.

Adopté à l'unanimité

Délib 2026.01.003 – Renouvellement du bail dérogatoire du local de la cure

Rapporteur : Micheline SALAÜN

Maëlyse Odin qui occupe le local de la cure depuis 01/06/2024 souhaite renouveler son bail.

Ce n'est pas possible au-delà du mois de mars pour des raisons électorales ; il est proposé un renouvellement jusqu'au 31 mars, sachant que de toute façon, un bail dérogatoire ne peut excéder 3 ans.

Adopté à l'unanimité

Délib 2026.01.004 – Subvention à l'école de Soleymieu pour la classe verte

Rapporteur : Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE

Les enfants des classes primaires vont partir en classe verte à Lus la Croix Haute du 4 au 7 mai prochain.

Cette activité sera financée à hauteur de 5 000€ par la commune (1/3 de la somme totale), les deux autres tiers étant à la charge du Sou des Écoles et des parents.

Le transport des enfants et de leurs accompagnants sera pris en charge par le département.

Adopté à l'unanimité

Délib 2026.01.05 – Convention pour la participation financière aux frais de fonctionnement classe ULIS Montalieu-Vercieu

Rapporteur : Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE

Mr le Maire explique qu'une élève de la commune est scolarisée dans cet établissement, et à ce titre, il existe une convention entre l'école et la commune pour allouer une aide d'un montant de 729,48€.

Adopté à l'unanimité

Délib 2026.01.06 – Subvention au CMA Formation de Bourgoin-Jallieu

Rapporteur : Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE

3 élèves de la commune sont inscrits au CMA Formation, et à ce titre, nous avons reçu une demande de subvention à notre bon vouloir.

Mr le Maire propose une subvention de 100€ par jeune, ce qui fait un total de 300€.

Adopté à l'unanimité

Délib 2026.01.07 – Subvention à la MFR de Coublevie

Rapporteur : Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE

1 élève de la commune est inscrit à la MFR de Coublevie.

Mr le Maire propose le même mode opératoire que pour le CMA, à savoir une subvention de 100€.

Adopté à l'unanimité

Délib 2026.01.08 – Subvention au LPPR de Villars les Dombes (Ain)

Rapporteur : Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE

1 élève de la commune est inscrit au LPPR de Villars les Dombes.

Mr le Maire propose le même mode opératoire que pour le CMA, à savoir une subvention de 100€.

Adopté à l'unanimité

Délib 2026.01.09 – Ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Rapporteur : Micheline SALAÜN

Micheline explique que tant que le budget n'est pas voté, on ne peut dépenser qu'en « fonctionnement ».

Pour les investissements, il faut attendre le vote du budget, sauf si par le biais de cette délibération, on autorise l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, à concurrence de 25% du crédit d'investissement 2025 d'un montant de 125 480€.

Adopté à l'unanimité

Le Maire

Stéphane BOUCHEX-BELLOMIE

La secrétaire de séance

Françoise SOUCHAUD

